



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des infirmiers libéraux

Question écrite n° 8971

Texte de la question

M. Lionel Royer-Perreaut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention au sujet des infirmiers libéraux. Les infirmiers libéraux sont devenus des acteurs incontournables du système de santé, assurant une continuité des soins à tout moment. Se rendant quotidiennement au domicile des patients, ces professionnels de santé sont décrits comme des soignants du dernier kilomètre, permettant d'assurer une plus forte domiciliation de la population. En cela, ils permettent de limiter, pour l'assurance maladie, les coûts liés à de longs séjours hospitaliers. Ainsi, il l'interroge sur les propositions du Gouvernement pour revaloriser le métier d'infirmier libéral, notamment en terme de revalorisation salariale, d'évolution statutaire et de prérogatives.

Texte de la réponse

Les infirmiers jouent effectivement un rôle essentiel dans notre système de soins notamment auprès des populations fragiles comme les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap. Le ministère de la santé et de la prévention a demandé fin mai 2023 à l'Assurance maladie d'ouvrir des négociations rapides et ciblées avec les infirmiers accompagnant des revalorisations portant sur des actes du quotidien. Celles-ci ont abouti le 16 juin 2023 à la signature d'un accord qui revalorise la prise en charge des patients à domicile. Ce texte acte des revalorisations importantes concernant l'activité des infirmières et infirmiers libéraux intervenant au domicile des patients : augmentation de 10 % de l'indemnité forfaitaire de déplacement ; généralisation, à partir d'octobre 2023, du déploiement du bilan de soins infirmiers (BSI) pour les patients dépendants de moins de 85 ans et suivis par l'infirmier à domicile. Il s'agit ainsi de la dernière étape du déploiement du BSI, qui constitue une réforme majeure en matière de prise en charge des patients dépendants à domicile et reconnaît le rôle essentiel des infirmiers libéraux dans la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. C'est donc en raison d'un impact financier supérieur à la trajectoire que le déploiement du BSI a été retardé de 6 mois mais le Gouvernement reste attaché au déploiement de cette réforme qui est pertinente.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Royer-Perreaut](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8971

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juin 2023](#), page 5285

Réponse publiée au JO le : [18 juillet 2023](#), page 6844